Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désignation du nouveau chef des améliorations foncières

Le Conseil d'Etat a désigné M. Roland Prélaz-Droux comme nouveau chef du Service des améliorations foncières. Porteur d'un diplôme d'ingénieur en génie rural et géomètre et d'un doctorat ès sciences techniques de l'EPFL, il est actuellement maître d'enseignement et de recherche en aménagement de l'espace urbain et périurbain à l'EPFL.

Agé de 39 ans, M. Roland Prélaz-Droux est au bénéfice d'une solide formation et expérience dans le domaine de la gestion du territoire et des améliorations foncières. Dans son travail de diplôme, en 1986, il proposait une nouvelle politique de concertation entre les améliora-tions foncières et la protection de la nature. Comme collaborateur scientifique à l'EPFL, il a participé à la mise en place des premiers rapports d'impact concernant les améliorations foncières.

Après une thèse de doctorat et la publication d'une livre intitulé " Système d'information et gestion du territoire ", M. Roland Prélaz-Droux était engagé, en 1995, comme premier coordinateur et secrétaire général de l'Association pour le système d'information du territoire vaudois (ASIT-VD) qui réunit aujourd'hui quelque 150 partenaires (Etat de Vaud, collectivités publiques et grandes entreprises). Il fut l'un des initiateurs de l'ASIT-VD qui a réussi son envol, sous sa houlette.

Dans sa fonction actuelle de maître d'enseignement et de recherche en aménagement de l'espace urbain et périurbain à l'EPFL, M. Prélaz-Droux dirige une équipe de 7 personnes et gère plusieurs projets en Suisse et à l'étranger. Il est l'auteur de nombreuses publications et rapports scientifiques.

L'aménagement de l'espace, la gestion du territoire, les améliorations foncières sont au c?ur des différentes activités de M. Roland Prélaz-Droux. Il a également été amené

à travailler sur les interactions entre les améliorations foncières, la conservation de la nature et du paysage, la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, tant en milieu rural que périurbain.

Le Conseil d'Etat juge que M. Prélaz-Droux est la personne idéale pour concrétiser l'évolution des améliorations foncières, en particulier dans le contexte de la multifonctionna-lité de l'agriculture.

Domicilié à Yverdon-les-Bains, M. Roland Prélaz-Droux est marié et père de deux enfants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 mars 2002

M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 / 316 70 01